



 Chère amie, cher ami,

## Novembre 2019. L214 est condamnée pour avoir révélé la souffrance des animaux.

Suite à la diffusion d'images filmées à l'abattoir de Mauléon-Licharre, le tribunal correctionnel de Pau nous a condamnés pour complicité d'atteinte à l'intimité de la vie privée. L214 a fait appel de cette décision qui nous semble profondément injuste. Vous le savez, nos enquêtes sont indispensables. **Seules les images permettent de dévoiler ce que les animaux subissent au quotidien dans les abattoirs et les élevages. ...**



### SOUTENIR L214 PAR UN DON

L214 puise ses forces dans l'engagement de ses membres et sympathisants.  
**Merci de nous aider à agir pour les animaux**

Je soutiens L214 par **un don** :

20€  60€  120€  ..... €

**Par ce don, je deviens membre de L214 ou je prolonge mon adhésion.**

Je souhaite en savoir plus sur la possibilité de faire un legs pour les animaux.

**Je retourne ce bulletin accompagné d'un chèque du montant de mon don à l'ordre de L214. Je peux également réaliser mon don sur don.L214.com (tous modes de paiement).**

**Je souhaite diffuser le L214 Mag, veuillez m'envoyer :**

10  20  50 exemplaires pour le diffuser.

#### MES COORDONNÉES

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....



29 M

**Association L214**  
CS20317  
69 363  
Lyon 08 Cedex

Réduction fiscale :  
66% de vos dons à L214 sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Par exemple, après réduction fiscale, un don de 50€ ne vous coûte que 17€. Les reçus fiscaux sont envoyés au mois de mars de l'année suivant le don.



La loi est déjà sévère. Pourtant M. Castaner, ministre de l'Intérieur, tente d'intimider les lanceurs d'alerte, en facilitant les inculpations pour association de malfaiteurs : une infraction qui peut être punie de 10 ans de prison et de 150 000 € d'amende.

**Ces risques n'ébranlent pas notre motivation et notre volonté d'agir pour les animaux, car vous êtes là, à nos côtés, pour nous soutenir.**

**En 2019, L214 a rendu publiques 12 enquêtes.** Rappelez-vous les vaches à hublot, les poulets ramassés à la moissonneuse, les cochons rongés vivants par leurs congénères, les truies emprisonnées, les canetons jetés agonisants dans des poubelles, les caillies entassées dans de minuscules cages, les veaux laitiers tués par des vétérinaires complaisants... **Pour montrer leurs souffrances et ouvrir les yeux à des millions de personnes, les images sont cruciales** : trois vidéos d'enquête ont été vues plus d'un million de fois rien que sur les réseaux sociaux ; des personnalités influentes, telles que Nagui ou Yann Arthus-Bertrand, ont dénoncé ces horreurs à nos côtés ; plus de 376 000 personnes ont signé notre pétition pour dire « Stop aux vaches à hublot ».

**Pour poursuivre notre travail, pour révéler ce que les industries agroalimentaires cherchent à nous cacher, votre soutien est essentiel.** Il sert à financer les journées d'enquête, la réalisation

de vidéos, la création de sites et de pétitions, l'expertise juridique en vue d'un dépôt de plainte...

**Votre soutien nous permet de montrer ce que subissent les animaux et de faire évoluer les lois et les entreprises pour leur épargner de nombreuses souffrances.**

L'agro-industrie n'a aucun intérêt à ce que les citoyens sachent comment sont produits la viande, les œufs et le lait. **Mais les choses sont en train de changer.** Notre société évolue vers plus de considération pour les animaux. **Aujourd'hui, plus que jamais, soutenez le travail de L214 !**

Merci pour votre engagement. Ensemble, nous œuvrons pour un monde meilleur pour les animaux.

**Brigitte Gothière**  
Cofondatrice de L214



*P.S. : Vos dons à L214 sont déductibles à 66 % de vos impôts, dans la limite de 20 % de vos revenus imposables. Faites-en profiter les animaux !*



## SOUTENIR RÉGULIÈREMENT L214

En choisissant le prélèvement automatique, vous nous rendez un immense service. Vous soutenez L214 de façon régulière en lui apportant les moyens d'agir pour les animaux et de continuer ses investigations, son travail de documentation et ses campagnes d'information.

Je soutiens l'action de L214 en faisant tous les mois un don de :

10€  25€  50€  ..... €

Je souhaite que mon don soit prélevé :

le 5 du mois  le 20 du mois

Je souhaite en savoir plus sur la possibilité de faire un legs pour les animaux.

**J'indique mes coordonnées ci-contre et renvoie ce mandat signé et accompagné d'un RIB. Je peux également remplir ce formulaire et renseigner mon IBAN directement sur don.L214.com**

J'utilise la formule du prélèvement automatique. En signant ce formulaire de mandat, j'autorise L214 à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte et j'autorise ma banque à prélever chaque mois la somme indiquée ci-dessus. J'ai bien noté que je deviens membre de L214 et que je recevrai en mars de l'année prochaine un reçu fiscal du montant total de mes versements. À tout moment, je suis entièrement libre de modifier mes prélèvements ou d'y mettre fin par courrier, par email à don@L214.com, en laissant un message au 09 72 56 28 47 ou sur [espadon.L214.com](http://espadon.L214.com).

### MES COORDONNÉES

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

IBAN : | |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_|

Signature (obligatoire) :

Association bénéficiaire : L214 /  
N° National d'Émetteur : 553337

.....